

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2002)
Heft: 157-158

Artikel: Henri Guisan : un Général vainqueur sans combat militaire
Autor: Roesch, Martine
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-849768>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



La Seconde Guerre mondiale a placé la Suisse dans une situation difficile et particulière, compte tenu de son principe de neutralité. Ce fut l'occasion pour un commandant de corps devenu général d'appliquer non seulement ses qualités militaires, mais également d'incarner cohésion et résistance pour les unités de l'Armée et la population tout entière.

L'action du général Guisan au cours de cette période a été menée conjointement avec celle des autorités politiques, les relations entre les deux types de responsables : militaire et politique, ayant parfois été difficiles, voire à la limite de la confrontation. On peut dire que deux conceptions de la neutralité

se sont alors juxtaposées. Le Général Guisan a rempli son rôle, qui a d'ailleurs dépassé celui de commandant en chef de l'armée, en privilégiant toujours son objectif principal de maintien de l'indépendance de la Suisse par rapport au principe de la neutralité, ce dernier n'étant pas une fin en

Henri Guisan : un Général vainqueur sans combat militaire

soi, même s'il conditionnait nécessairement sa démarche.

Le début de la guerre : un Général....

Devant les menaces de guerre, le 28 Août 1939, le Conseil fédéral mettait sur pied les troupes de couverture de la frontière; des pouvoirs extraordinaires étaient accordés par vote au Conseil fédéral, ce régime lui permettant une liberté de manœuvre en réduisant les possibilités d'action de la commission créée par le Conseil National pour s'assurer un droit de regard sur la politique étrangère.

Après ce vote, l'Assemblée fédérale élit sans discussion préalable le 30 Août, au premier tour de scrutin et à une majorité écrasante le commandant de corps Henri Guisan au grade de général. Il se vit ainsi confier le commandement en chef de l'armée mobilisée intégralement le 2 Septembre par le Conseil fédéral.

Cette armée, qui représentait 430 000 hommes, avait été réorganisée l'année précédente et dotée de matériel moderne : lance-mines, canons antichar, avions avaient été acquis, la durée des écoles de recrues prolongée. Cette armée était donc prête à remplir sa mission ; mais la Suisse n'étant pas engagée dans le

conflit, cette mission ne pouvait être celle d'une armée "classique" dont l'objectif consisterait à livrer bataille.

... et le principe de la neutralité

En effet, le 31 Août, le Conseil fédéral adressait à quarante États sa déclaration de neutralité, qui reprenait le texte utilisé en 1917 : la Confédération "maintiendrait et défendrait par tous les moyens dont elle dispose l'inviolabilité de son territoire et la neutralité que les traités de 1815 et les engagements qui les complètent ont reconnu être dans les vrais intérêts de la politique de l'Europe entière".

L'État neutre bénéficie de deux droits essentiels : le droit au respect de son territoire et le maintien de ses relations avec les autres États. En contrepartie, il



Verte-Rive, résidence du Général et de Mme Guisan, vue du côté du lac ; une vaste maison dans un parc splendide.





Le Général et Mme Henri Guisan dans le bureau personnel du Général.

s'engage à ne pas participer aux hostilités, pour autant que sa neutralité n'est pas violée, et à traiter les belligérants avec impartialité. L'Allemagne, comme la France, l'Italie et la Grande-Bretagne, accusa réception de la note fédérale et confirma son respect de la neutralité. Cependant, dès le début de la " drôle de guerre ", il apparut évident que le danger allemand devait être pris en compte, la Suisse étant alors pratiquement encerclée.

Les craintes d'agression étaient alors très fortes, l'Allemagne nazie ayant attaqué et envahi, entre autres, la Tchécoslovaquie, la Pologne, la France au mépris de tous les droits ; des études sur les plans du haut commandement allemand, réunies sous le nom collectif d' " Opération Tannenbaum ", relèvent que l'attaque potentielle envers la Suisse devait être une attaque surprise.

Ainsi que les autres responsables suisses en cette période, le général va donc devoir faire face à la gageure consistant à tenir le défi de la neutralité tout en anticipant le danger que représentent le voisin nazi et ses intentions potentielles d'attaque et d'invasion. Selon les instruc-

tions données au commandant en chef le 31 Août par le Conseil fédéral, il a la responsabilité de " *sauvegarder l'indépendance du pays et maintenir l'intégrité du territoire en mettant en œuvre tous les moyens appropriés* ". Il va remplir son rôle, non seulement du point de vue militaire, mais en devenant en outre le symbole du rassemblement et de la résistance.

Le militaire

Compte tenu de la situation particulière de son pays, la démarche du Général ne peut être celle d'un responsable militaire conduisant des armées au combat. Un attaché militaire français le constatait en 1935 : " *La politique de neutralité renforcée qu'on continue à considérer comme un des principaux atouts de l'armée helvétique condamne celle-ci, en lui imposant de faire face sur tous les fronts, à une dépense prématurée et excessive d'effectifs, limitant la possibilité de manœuvre... Prête à agir en totalité s'il le faut sur le point menacé, l'armée suisse se considère comme la flanc-garde de la grande puissance en réalité visée à travers son territoire par cet agresseur...* ".

Il n'était bien entendu pas possible de prévoir dans quel proche avenir l'éventualité d'une guerre pouvait devenir réalité.

L'appréciation de la menace variait selon les différentes perceptions individuelles, elle évoluait également en fonction des événements : en Juin 1940, les armes s'étaient vues, mais l'Allemagne était victorieuse, l'Union Soviétique était l'alliée du III^e Reich, l'Amérique encore non engagée, et la résistance britan-

nique problématique. Dans ces conditions, nombreux étaient ceux qui pouvaient envisager une sorte de paix alignée sur l'ordre nazi, selon une sorte de fatalité incontournable, supposant la collaboration et la démobilisation. Ce n'était pas l'avis des responsables politiques et militaires, qui devaient cependant tenir compte de l'évolution des événements. Le général Guisan restait particulièrement vigilant : en organisant une démobilisation partielle en Juin 1940 à la demande du gouvernement, et en en communiquant le plan, il attirait l'attention sur le nouveau dispositif qu'autoriserait la réduction des moyens ainsi que sur le nouveau plan de défense qu'il faudrait adopter en cas de guerre. Dans l'ordre d'armée qu'il édictait en Juillet, il insistait sur les dangers que représentait l'excès de confiance dans la situation internationale : " *la guerre continue, elle peut se rallumer en des pays nouveaux, se rapprocher de nous et menacer notre territoire* " ainsi que " *notre manque de confiance en notre esprit de résistance* ". Il insistait également sur l'avantage que représentait le terrain :

gorges, montagnes..., et allait définir le dispositif de défense et les solutions possibles de repli en cas d'attaque.

Le Réduit

La solution retenue, qui fut celle du Réduit, est bien connue : le repli de l'armée était prévu dans un réduit central au sud d'une ligne Lacs de Zurich et des Quatre-cantons - Napf - Thoune - Saint-Maurice. L'avantage était la force du terrain, mais on sacrifiait presque les trois-quarts du pays, et se posait alors le problème du ravitaillement et des munitions qu'il faudrait déplacer. Avant d'adopter cette solution qui n'avait pas sa préférence au départ, le général Guisan avait pris les avis de son état-major et mûrement pesé sa décision. Celle-ci une fois prise, il manifesta toujours fermement son intention de défendre coûte que coûte l'indépendance du pays dans le réduit, quelle que pût être l'attitude du pouvoir civil. " *Le Réduit national a l'éclat et le poids d'un mythe* " a écrit l'historien P. Marguerat. Même si le dispositif du Réduit n'a heureusement pas été confronté à la réalité, il a certainement été

d'un fort effet dissuasif, ce dont témoigne l'évolution des plans d'invasion de l'Axe entre Juin 1940 et 1941 ; le Réduit rendait la guerre éclair invraisemblable. La période du Réduit a permis également le développement des fortifications, l'équipement en armes nouvelles et l'entraînement de la troupe, contribuant à renforcer l'esprit de corps



Le 19 août 1945, devant le Palais Fédéral, à Berne, le Général avant de " rentrer dans le rang " ; prenait congé de ses troupes.

des unités. Cet objectif de cohésion, le Général va le poursuivre fermement.

Le rassembleur

Le discours du président de la Confédération, Marcel Pilet-Golaz, le 25 juin 1940, avait laissé une impression de malaise et d'ambiguïté, même si des analyses récentes approfondies peuvent maintenant nuancer ce jugement (voir en particulier : *Le défi de la neutralité* par G-A. Chevallaz). Ce qui vaut d'être souligné ici est le discours du général Guisan sur le lieu symbolique du Grütli un mois plus tard, discours de rassemblement et d'appel à la résistance. En prélude au Réduit, il avait convoqué sur le lieu historique l'ensemble des commandants de troupe dès l'échelon du bataillon, pour leur transmettre la consigne de la vigilance.

Il fit distribuer aux officiers un ordre d'armée qui devait être distribué à la troupe : *"N'écoutez pas ceux qui, par ignorance ou par intérêt, vous incitent au doute. Croyez, non seulement à notre bon droit, mais à notre force et si chacun le veut, à notre capacité de résistance"*. Ce discours, le "rapport du Grütli", fut l'événement qui permit à l'armée de sortir d'une crise profonde ; il entraîna également la transformation de la motivation de la population. Les puissances de l'Axe ne s'y trompèrent d'ailleurs pas en accueillant fort mal ce discours. La suite en fut gérée par la voie diplomatique après consultation du général.

Même si le rapport du Grütli eut pour conséquences des difficultés avec l'Allemagne, la volonté et la capacité de résistance ont pu également être des atouts au cours des négociations. Dans le document que remit M. Pilet-Golaz à son successeur, M. Petitpierre en 1945, il note en effet : *"Notre armée fut, à son*

insu peut-être, une des cartes et non la moindre de notre diplomatie".

L'institution

" Armée et Foyer "

Le souci du général quant au moral de la population tout entière l'avait également conduit à créer la section dite " Armée et Foyer " chargée de veiller au moral de la troupe et de resserrer les rapports entre l'armée et la population atteinte, selon lui, d'une dangereuse psychose de paix. L'institution organisait des conférences sur des problèmes nationaux où syndicalistes et patrons rejoignaient officiers et hommes politiques. Le résultat durant toute la guerre fut particulièrement positif.

Savoir prendre des risques

Savoir prendre des risques faisait également partie de la démarche du général Guisan. Il est certain que le rassemblement de presque tout l'appareil de commandement sur une prairie aussi facilement attaquable que le Grütli était une entreprise téméraire. Malgré le principe de la neutralité, il prit des contacts, d'abord avec l'état-major français, puis avec des responsables allemands, dans les deux cas toujours dans l'objectif de maintenir l'indépendance et l'intégrité du territoire.

En effet, dès avant la guerre, Henri Guisan, alors commandant de corps, avait pris des contacts officieux avec le haut commandement français dans le but de préparer une éventuelle collaboration pour le cas d'un conflit armé ; il considérait déjà le voisin du Nord comme adversaire potentiel.

Il ressortirait également de documents abandonnés en Juin 1940 par les Français à La Charité-sur-Loire que des

contacts auraient été entretenus secrètement entre le général et l'état-major français. Ces contacts avaient pour objectifs de définir les modalités d'une collaboration en cas d'agression venue du Nord. Plus tard, en 1943, une rencontre secrète eut lieu entre le général allemand Shellenberg et le général Guisan, ce dernier n'ayant pas informé le chef du Département militaire de cette entrevue. En cette année de la guerre, les armes avaient tourné, l'offensive russe faiblissait, et les Allemands auraient pu envisager d'envoyer des troupes pour soutenir le fascisme italien moribond. Ils ne pouvaient dans ces conditions tolérer une Suisse qui pourrait éventuellement laisser les Anglo-Saxons pénétrer chez elle.

Le général Guisan fit alors entendre et confirma par écrit la volonté irréductible du peuple suisse, de son armée et de son gouvernement de défendre l'indépendance du pays dans sa neutralité ; on peut dire qu'à cette occasion, il a été jusqu'à dépasser ses compétences. Mais Guisan a voulu certainement maintenir la confidentialité de l'entrevue, pour en assumer seul la responsabilité en cas de problème. Dans son état-major particulier, ses collaborateurs n'étaient pas tous d'accord avec la tenue de cette rencontre ; l'un d'entre eux a pu écrire : *" Mais je ne suis pas sûr maintenant, que j'aurais eu raison. Cas typique où le patron prend un risque "*. Sa réaction face à la conjuration de fortune montée pendant la guerre par quelques officiers est égale-

ment révélatrice de la volonté de résistance à tout prix. Le but principal de la conjuration était d'empêcher que la Suisse se soumette sans combat à l'Allemagne. Lorsque le Général fut informé de la conjuration, il fit arrêter les meneurs, et prononcer des peines qui peuvent être qualifiées de principe. Plus tard, Guisan écrivit : *" Je tiens à remarquer, toutefois, qu'au cas où la volonté de résistance aurait cédé sous une pression étrangère, ces officiers, en refusant d'obéir, n'auraient pas été seulement dans leur droit ; ils auraient accompli leur devoir de soldat "*.

" Le pays lui est profondément reconnaissant "

La mort du Général Guisan en 1960 suscita une émotion profonde dans le pays. Il avait su dépasser son rôle de responsable militaire et incarner le pays pendant les années difficiles de la guerre. Dans son éloge, le président de la Confédération, M. Petitpierre lui décernait le titre de " guide vénéré de la patrie " et soulignait que le pays lui était profondément reconnaissant.

MARTINE ROESCH



Les colonels, commandants de corps, garde d'honneur, marchent, une ultime fois, au côté de leur ancien chef.